## **VOUS ÊTES EN** ARRÊT DE TRAVAIL?

Votre état de santé vous éloigne de votre emploi

et/ou

- Vous avez besoin d'échanger sur votre situation médicale et votre avenir professionnel et/ou
  - Vous vous interrogez sur une éventuelle reprise et ses conditions

Vous pouvez rencontrer votre Médecin du travail en **visite de** pré-reprise.



## **QU'EST-CE** QUE C'EST?

- Une visite médicale durant laquelle vous échangerez.
- Votre employeur ne sera informé de cette visite qu'avec votre accord.
- Aucun avis d'aptitude ou d'inaptitude n'est émis au cours de cette visite.

## QUAND?

À tout moment pendant l'arrêt de travail, même si aucune date de reprise n'est encore envisagée.

## **COMMENT?**

En contactant votre Médecin du travail.

Retrouvez toutes les informations utiles en version numérique -



**EMPLOYEUR** 



















